27me Année N° 6633 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Dimanche 24 Décembre 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois . . 13.50
Six mois . . 26.»
Un an . . . 50.»
Nord : Pas-de-Calais, Somme, Aisne . . . 15 fr.
Le Reste de la France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le Prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, sauf dénonciation d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, l'Agence de Publicité.

Les abonnements et annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial Grand-Place* (entrée par les Halles Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX LE 23 DÉCEMBRE 1882

UNE FLAGRANTE ILLÉGALITÉ

Jamais gouvernement ne s'était débattu dans un dédale d'illégalités, comparable à celui dans lequel se débat le cabinet Duclerc.

Hier, M. le ministre de l'intérieur était obligé d'avouer au Sénat, qu'un préfet n'avait pas le droit d'arrêter le cours de la justice. Et immédiatement on lui citait le cas de M. Hendlé.

Aujourd'hui, c'est M. le ministre de l'instruction publique qui émet la prétention de se substituer à la loi du 28 mars sur l'enseignement primaire, pour en aggraver les draconniennes dispositions.

Nous avons raconté dans ce journal qu'un père de famille de Lavaur, petite ville du département du Tarn, avait refusé d'envoyer ses enfants à l'école laïque, parce qu'on leur avait mis entre les mains le manuel de M. Compayré, manuel dont les doctrines philosophiques et religieuses violent le principe fondamental de neutralité, inscrit dans la loi du 28 mars.

Traduit pour ce fait devant la commission scolaire, le prévenu a été acquitté, parce qu'il a été reconnu par ses juges que le livre libre-penseur de M. Compayré violait, en effet, la loi.

Aussitôt, M. le ministre de s'indigner, et d'annoncer qu'il va immédiatement adresser à toutes les commissions scolaires une circulaire pour leur rappeler qu'elles n'ont pas compétence pour juger les livres classiques.

Cette circulaire est illégale. Le devoir des commissions scolaires et de la jeter au panier, avec les vieux papiers hors de service.

Quel est, en effet, le rôle de ces commissions ?

Elles doivent juger les excuses invoquées par les pères de famille, pour légitimer l'éloignement de leurs fils des cours primaires. Elles ont le droit de statuer sur tous les cas d'excuses, sans exception; elles ont un pouvoir discrétionnaire, un pouvoir souverain; l'énumération de la loi est pure-ment indicative,— nullement restrictive.

Si donc j'invoque, comme excuse, que mon fils subit l'influence d'instituteurs qui lui inculquent une croyance religieuse ou philosophique quelconque, soit dans l'enseignement oral, soit par les livres mis dans ses mains, j'ai le droit, la loi à la main, de protester, et de retirer mon fils de l'école.

Et pour juger ma conduite, il n'y a qu'un seul tribunal compétent : la commission scolaire. Si vous m'enlevez cette dernière protection, vous me livrez sans défense à l'arbitraire administratif. Vous créez, en faveur de l'instituteur, l'impunité, le droit de violer la neutralité, de fouiller aux pieds mes convictions, de jouer avec la conscience de mon enfant, sans que je puisse en appeler à d'autres qu'au ministre, dont vous me permettrez de suspecter fortement l'impartialité et la bonne foi.

L'interprétation que le ministre prétend imposer de la législation du 28 mars, viole cette loi — comme elle viole ce principe essentiel qu'une circulaire ou un arrêté ministériels ne peuvent pas étendre, restreindre, modifier ou rectifier le sens de la législation.

Le pouvoir législatif réside, tout entier, dans le Parlement. S'il vote des lois incomplètes ou incompréhensibles, il ne vous appartient pas, Monsieur le ministre, de compléter l'œuvre du législateur : Vous n'êtes pas compétent pour cela, et vous êtes suspect de partialité.

C'est au pouvoir judiciaire à interpréter la loi. Demandez à la Cour de cassation, si la législation du 28 mars a prévu le cas, dont nous parlons, et si la commission scolaire n'a pas commis un excès de pouvoir; mais, en aucun cas, il ne vous appartient de vous arroger un droit, que le principe de la séparation des pouvoirs, que la jurisprudence et le sens commun s'accordent unanimement à vous refuser.

Et si, malgré le principe de la séparation des pouvoirs, malgré la loi, malgré la jurisprudence, malgré le sens commun, vous vous obstinez — dans un but facile à deviner — à substituer votre volonté à la volonté du législateur, c'est un devoir impérieux pour tous les pères de famille de considérer comme nulle votre illégale circulaire; pour toutes les commissions, de n'en point tenir compte.

Pierre Salvat.

LETTRE DE PARIS

Paris, 22 décembre 1882.

La question du Tonkin est à l'ordre du jour de la presse anglaise. Sous prétexte de conseils bienveillants, nos voisins laissent parfaitement entrevoir qu'indépendamment des difficultés de l'expédition dont le succès est douteux, nous risquons de compromettre nos relations en Europe.

Il n'est pas difficile de deviner que ces insinuations ont pour but de peser sur les résolutions de notre gouvernement, au moins pour qu'il réduise l'expédition au strict nécessaire. L'opposition britannique avait d'abord revêtu la forme diplomatique et ce n'est aujourd'hui un mystère pour personne, au Palais-Bourbon, que lord Lyons dans ses conversations, soit avec M. Duclerc, soit avec le président de la République, avait insisté sur les dangers pour la France d'une pareille entreprise, dangers, ajoutait le diplomate anglais, dont les nations de l'Europe en relation avec l'extrême Orient avaient le droit de se préoccuper, parce que l'échec que nous éprouverions réagirait sur leur crédit et leur influence dans l'Indo Chine tout entière.

Un instant, lord Lyon pu croire que ses avis seraient écoutés, mais quand M. Jules Grévy informé par M. Wilson du mauvais effet que sa résistance au projet de l'amiral Jauréguiberry produisait parmi certains groupes de la majorité, revint à récipiscence, ce fut le tour de la presse londonnienne de donner. Elle vient de commencer sa campagne à cet effet, non pas avec l'espoir de nous faire revenir en arrière, mais pour pouvoir prétexter de notre résistance, afin de nous refuser plus que jamais tout partage d'influence en Egypte.

Décidément, le temps de l'entente cordiale se passe de plus en plus. Nous en sommes maintenant à la tiédeur, en attendant le refroidissement complet.

Le projet du général Billot pour organiser militairement les jeunes gens de seize à vingt ans, sous la dénomination de « Volontaire de la République », a surtout pour objet, assurent les amis du ministre de la guerre, d'enlever aux conseils municipaux l'initiative qu'ils voulaient prendre à cet égard, comme ils l'ont prise pour les bataillons scolaires.

Ces volontaires, par suite, devant relever uniquement de l'autorité militaire, le général Billot prévient ainsi une foule de difficultés que ne manqueraient pas de soulever les aunomistes et les intransigeants dans le but d'avoir une force armée à leur disposition.

Les tendances du nouveau préfet de la Seine, M. Oustry, sont d'ailleurs telles, que personne dans le gouvernement ne saurait tabler sur sa force de résistance aux revendications radicales. Il est donc nécessaire de prendre des mesures en conséquence.

On n'aurait jamais cru, n'est-ce pas? que le préfet actuel de la Seine ne reculerait pas devant la laïcisation des cimetières, qui répugnait même à M. Floquet. Eh bien ! cette infamie va avoir sa pareille par la laïcisation des maisons de secours annexées dans chaque arrondissement aux bureaux de bienfaisance.

C'est en 1880 que le conseil municipal émit un vœu à cet effet, vœu que, par parenthèse, ni M. Hérold ni M. Floquet ne prirent en considération; mais M. Oustry qui a pour spécialité, paraît-il, de compulser les archives de ses prédécesseurs pour y découvrir quelque laïcisation oubliée, n'a pas hésité à relever le vœu de 1880. Il en a saisi hier le conseil de l'assistance publique, qui s'est prononcé à une voix de majorité, 6 voix contre 5, pour la laïcisation des maisons de secours.

La proposition de M. Roque de Filhol, membre de l'extrême gauche, pour empêcher qu'un vote sur un article du budget ne puisse être détruit par un vote sur l'ensemble du chapitre, serait certaine de l'emporter si l'on en croyait les organes radicaux; cependant, comme elle devra obtenir au préalable l'assentiment de la commission du budget et que d'ailleurs elle rompt avec les traditions budgétaires de tous les pays soumis au régime parlementaire, il est probable qu'elle ne passera pas aussi facilement que l'imaginent MM. Jules Roche, Pelletan et tous les libres-penseurs de la gauche.

L'Union républicaine a déjà désarmé au sujet de l'évocation de la question de révision dans la session de 1883, et je n'ai pas besoin d'ajouter que l'Union démocratique est du même avis. A défaut de l'extrême gauche, avec laquelle il n'y a rien à faire, reste la gauche radicale, dont la plupart des membres semblent acquis d'avance à la proposition Barodet.

La *Paix*, dans un article que l'on dit inspiré, sinon écrit par M. Hérisson, et qui, en tous cas, est fort commenté dans les cercles parlementaires, se prononce aujourd'hui contre l'introduction de tout débat révisionniste pendant le cours de la prochaine session. Selon elle, le projet sur l'organisation municipale et celui sur les associations sont les seuls nécessaires et ils suffiront largement à la gloire des amis de la liberté qui les élaboreront.

Ces exhortations prévaudront elles ? La chose paraît probable, mais ce ne sera pas sans de vifs débats qui pourront amener plus d'une rupture dans les rangs de la majorité.

En attendant, l'on augure du langage tenu par l'organe de l'Elysée, que le cabinet s'opposera de toutes ses forces aux projets de révision, quels qu'ils soient.

Les fantaisies de la commission extra-parlementaire des colonies font l'étonnement de l'extrême gauche qui pourtant ne s'étonne pas facilement. Cette commission est en train de distribuer nos divers établissements maritimes entre le ministère de la marine et le futur ministère des colonies. Elle consent à laisser au ministère de la marine la Cochinchine, la Guadeloupe et le Sénégal, mais c'est tout. Cependant, elle lui conserve aussi la défense navale de toutes les colonies, l'administration des stations locales, des arsenaux et des magasins. En somme, tout ce qui concerne la partie matérielle est réservé à l'amiral Jauréguiberry et à ses successeurs. Le nouveau ministère entend s'attribuer tout le reste avec la direction politique et financière bien entendu. Il n'est pas probable que le gouvernement adhère à cette organisation ou plutôt à cette désorganisation.

S'IL ÉTAIT MORT.....

Si M. Gambetta était mort, M. Grévy, en apprenant la nouvelle, aurait dit à ses intimes :

— C'est le plus redoutable ennemi de mon gouvernement qui s'en va. Je lui avais bien prédit qu'il mourrait dans la peau d'un factieux.

S'il était mort, M. Brisson, le lendemain, en séance publique, se serait levé avec son habituelle solennité d'emprunt, et aurait prononcé de sa voix la plus caverneuse, une oraison fu èbre hérissée d'incorrections prudhommesques, brodant à peu près, sur ce thème-ci :

« M. Gambetta a été, sous l'Empire, le porte-drapeau de la jeune génération libérale. Il a agité, devant Décembre triomphant, le spectre des revendications vengeresses... Plus tard, il a été l'âme et le centre de la résistance à l'invasion prussienne... Enfin, messieurs, ce sera l'honneur de sa mémoire de nous avoir tous groupés contre les criminelles tentatives du 16 Mai. Je propose à la Chambre de lever la séance en signe de deuil. »

Et l'on aurait voté cette proposition malgré l'abstention de la droite et d'une partie de l'extrême gauche, les amis de M. de Freycinet, les familiers de l'Elysée eux-mêmes, ayant jugé impolitique de poursuivre par delà la mort un adversaire désormais impuissant à leur nuire. Et l'on aurait fait mieux encore. On eût voté sans désemparer, sur la proposition d'un membre de l'Union républicaine, les funérailles aux frais de l'Etat.

Et il y aurait eu du monde aux obsèques, beaucoup de monde, moins pourtant qu'aux obsèques de M. Thiers et de Louis Blanc.

MORT DU CARDINAL DONNET

Bordeaux, 23 décembre.

Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, est mort dans la matinée.

Ferdinand-François-Auguste Donnet est né à Bourg-Argental (Loire), le 16 novembre 1795. Il fut ordonné prêtre en 1819 et débuta dans les ordres comme vicaire à la Guillotière; il passa ensuite à la cure d'Irigny, dans le diocèse de Lyon. Doué d'une imagination vive, d'une parole facile et originale, d'une grande activité, le jeune prêtre se sentit à l'étroit dans les murailles d'un presbytère de campagne. Il quitta sa paroisse, alla se consacrer pendant deux ans à de hautes études et partit ensuite pour voyager comme prédicateur dans le centre de la France et le diocèse de Lyon.

Ses sermons lui firent une certaine réputation ; à Tours, il fut nommé vicaire général honoraire ; en 1827, il devint curé de Villefranche, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à ses prédications. Son savoir et son éloquence le désignaient naturellement pour l'épiscopat. En effet, au retour d'un voyage à Rome, il fut nommé, en 1835, coadjuteur de l'évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janton, qui avait vu, en 1830, le peuple furieux saccager son palais. Evêque coadjuteur, Mgr Donnet fut sacré à Paris, sous le titre d'évêque de Rosa *in partibus*.

Il se fit tellement remarquer dans le diocèse de Nancy, qu'au mois de novembre de l'année suivante, il fut élevé à l'archevêché de Bordeaux, en remplacement du cardinal de Cheverus, mort en 1836. C'est là que Mgr Donnet a été fait commandeur de la Légion d'honneur en 1851, puis cardinal en 1852.

Enfin, en 1867, le cardinal Donnet a pris l'initiative d'une idée que le Saint-Siège semble disposé à accueillir : celle de la canonisation de Christophe Colomb. Il fut crée en 1866, Grand-Officier de la Légion d'honneur.

Pendant la guerre de 1870, il écrivit une lettre au supérieur du grand séminaire de Bordeaux, pour autoriser les élèves qui n'avaient pas contracté d'engagements irrévocables, à aller « demander des armes aux chefs qui ont reçu la grande et sainte mission de procurer à tout prix la délivrance nationale. »

En 1872, Mgr Donnet prit pour coadjuteur à la future succession, Mgr de la Bouillerie, archevêque de Perga *in partibus*, qui est mort il y a quelques mois à peine. Au mois de mars 1875, il fut promu Grand-Croix de la Légion d'honneur. Après le vote de la loi sur l'enseignement supérieur, l'archevêque de Bordeaux songea à fonder une université catholique dans le Sud-Ouest et émit l'idée d'en établir une à Poitiers.

Durant le dernier carême, le cardinal suivait encore les instructions pastorales de l'abbé Sabbé, dans l'église cathédrale de Bordeaux.

LA JOURNÉE DU PAPE

Le *Figaro* publie l'intéressant article suivant :

« Aujourd'hui, samedi, Léon XIII célèbre le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Ce sera moins une fête qu'un souvenir pieux auquel s'associera l'innombrable milice de l'Eglise universelle, depuis le cardinal jusqu'au missionnaire aventuré au milieu de quelque peuplade perdue dans les lointains océans. Il n'y a plus de fêtes pour le Vatican. Léon XIII ne descendra pas ce matin à Saint-Pierre célébrer son jubilé comme son prédécesseur le fit en 1869, acclamé par les Romains et les paysans accourus de tous les environs de la Ville. Héritier d'une des situations les plus difficiles que le Saint-Siège ait vues, Léon XIII met en pratique le conseil qu'une princesse italienne donna jadis au roi de France : « Maintenant, mon fils, il faut coudre. » Le Pape recoud depuis cinq années, avec une patience et un esprit de suite admirables. Il a voulu ramener à lui les gouvernements de l'Europe, et on sait s'il a réussi. Les envoyés plus ou moins avoués de M. Gladstone montent aujourd'hui les hauts escaliers du Vatican avec l'ambassadeur de l'Empire d'Allemagne, avec le grand-duc Constantin Nicolaïevitch, oncle du Czar et les diplomates russes, fort étonnés de s'y coudoyer.

» L'auguste vieillard peut se féliciter de son œuvre. Au prix de grands labeurs il conduit ainsi à bon port la barque de Pierre, on va le voir.

» Après sa messe qu'il dit de bonne heure, Léon XIII donne audience au cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, ancien nonce à Vienne, d'une instruction politique rare dans toutes les chancelleries. Le premier ministre est remplacé par le cardinal secrétaire des affaires ecclésiastiques et les congrégations de cardinaux, qui ont chacun leur jour fixé. Ces divers conseils prennent d'ordinaire toute la matinée jusqu'à une heure après-midi.

» Le dîner du Pape ! Un potage, un plat de viande et du fromage : quelques minutes à peine.

» Pendant sa promenade de l'après-midi, qu'il fait le plus souvent en voiture, il lit en général les rapports des évêques — tout lui passe par les mains — et les dépêches des Nonciatures, surtout les nouvelles de Belgique. Ce petit royaume, qui a rompu ses relations diplomatiques avec le Saint-Siège, lui tient particulièrement au cœur. C'est là qu'il a été nonce, de 1843 à 1846, et qu'il a étudié de près un grand politique, le roi Léopold Ier. Vers quatre heures, il donne ses audiences publiques ou privées. Les heures de la soirée sont surtout consacrées aux réceptions des évêques.

» Cette longue journée finie, Léon XIII retrouve enfin sa solitude et son cabinet. C'est alors qu'il peut travailler.

∴

» Grand, maigre, sec, la face longue, pâle et ridée, Léon XIII est d'une santé très délicate, qu'il ménage fort peu. Son austérité est extrême. Le souverain spirituel de plus de 200 millions de catholiques ne dépense pas cent francs par mois pour sa table. Très développé chez lui, le système nerveux lui permet seul de résister à la fatigue de ses vastes préoccupations et de ses travaux. Parfois, on le voit abattu, comme épuisé. Un contentement, une bonne nouvelle, une joie, apportés par le télégraphe, lui redonnent la vie. Guéri subitement, il reprend son lourd fardeau et se remet avec vaillance à l'œuvre de réconciliation, d'apaisement, à laquelle il s'est voué.

» Il est toujours grave, solennel : toujours Pape. Les Italiens peignent ses dehors du mot *cérémonieux*. La gravité est inhérente à sa nature.

» Ses contemporains l'ont connu ainsi, dès sa jeunesse. Il ne se livre jamais, rit avec difficulté. On le croirait sévère, mais il tempère la solennité de son abord par la patiente attention avec laquelle il écoute, sans les interrompre, ceux qui lui parlent. Ses audiences sont bien moins nombreuses que celles de Pie IX, mais, pour cette raison, lui demandent plus de temps. Il n'a pas les côtes brillants de son prédécesseur, l'aisance admirable dans la représentation, la belle humeur qui persista en dépit des vicissitudes étonnantes de son pontificat, ni l'improvisation hardie, spirituelle, émaillée de mots heureux, lancés d'une voix restée sonore jusque dans l'extrême vieillesse. Léon XIII s'exprime avec la même lenteur que l'archevêque de Paris. Si le Pape et le cardinal n'ont pas reçu les dons de l'ora-

---

FEUILLETON DU 24 DÉCEMBRE 1882

— 11 —

ENVERS ET CONTRE TOUT

SECONDE PARTIE

I

— De cette façon, ajouta la marquise; cette malheureuse étoile ne se lèvera dans ce ciel qu'accompagnée d'un satellite. Vous, pendant ce temps, vous aurez traîné les rétis devant M. le maire. Je cours chez la duchesse de Lauraguais, pour que M. de [illegible] ne soit pas de la soirée de présentation à l'ambassade, ni aucun célibataire [illegible] et en dehors de Renaud. Nous serons toutes, et nous nous passerons Mlle de Rosenthal, avec le mot d'ordre : la Bohémienne. Ce sera une double bonne action. Nous ferons le bonheur de Renaud, [illegible] très capable de faire celui de [illegible] sans cette conviction. [illegible] ler de cela, et [illegible] roulons : les [illegible] espérances [illegible] de la vicomtesse [illegible] la mère de [illegible]

Edme-Marie-Ferdinand Renaud de Matigny, marquis de la Boissière, grand jeune homme blond, élégant et beau, un des dessus de panier du high-life, était debout devant la cheminée du Jockey-Club, fort peu intéressé par les péripéties d'une partie de bésigue, engagée à quelques pas de lui ; son esprit était ailleurs. Il suivait son oncle, le baron d'Armeuil, et les progrès de sa nouvelle à sensation. Le lendemain, « tout Paris » le saurait épris d'une ravissante inconnue, qui, elle, l'apprendrait sûrement le surlendemain. Ainsi, avant d'être présenté, il aurait déjà fait un gentil bout de chemin dans la jolie tête de Mlle de Rosenthal. Il se répétait avec complaisance ce nom de six millions de dot, ce nom que son oncle cherchait. L'avait-il avalé son « canard » à la passion foudroyante l'avait-il, l'air ému. Ces vieux jeunes conservaient des reliquats d'innocence « épatants » pour les jeunes vieux comme Renaud. Quant à l'usurier qui le mangeait, c'était décidément un brave homme dans l'espèce.

Aussitôt que l'arrivée du riche duc autrichien avait été signalée dans le monde de l'argent, le père Mathieu, renseignements pris, avait pensé à son client pour enlever, haut la main, les millions de la demoiselle. Moyennant cette conquête, il refaisait une virginité à ses cinquante mille livres de rente pour la signature ducontrat. Cette Wilhelmine de Rosenthal était vraiment d'une beauté idéale. A sa vue, Renaud avait senti tressaillir le coin de son cœur réservé à l'hyménée. Il était certain d'être amoureux de cette séduisante créature au moins deux ans, peut-être trois : une jolie partie de plaisir. Après, mari correct, plein d'aménabilité, mais ne pouvant enfin vivre comme un ours.

— Tel était l'homme, ni mieux ni pire, haute gomme dans les tons doux. Depuis sa majorité, époque à laquelle il avait reçu de son oncle et tuteur la moitié de la fortune laissée par ses parents, un million, Renaud de la Boissière n'avait eu qu'un but : s'amuser avec le plus de tenue possible, pour se ménager agréable, dans son monde, ce qu'il appelait le quart d'heure de Rabelais : le mariage. Cette dette payée à la société et au nom de ses ancêtres, il estimait qu'il aurait assez mérité de la patrie et pourrait retourner sans remords à ses petites distractions. Il se promettait, par exemple, d'agir en sorte que jamais aucun bruit fâcheux n'arrivât jusqu'à sa femme. Il voulait qu'elle fût heureuse, très heureuse ! Il était un si bon garçon !

II

Les premières voitures arrivaient à l'ambassade d'Autriche, pour cette soirée, triée sur le volet, qu'avait demandée la duchesse de Lauraguais à la requête du baron d'Armeuil et de ses amis. C'est si amusant de marier les autres ! L'ambassadrice, bonne et charmante femme, y allait de tout son cœur, trouvant Renaud de la Boissière accompli de physique et de façons, et n'ayant recueilli sur son compte que ces quelques « vétilles » sans lesquelles, assuraient ces dames, un homme fait un peu sourire.

Entre les flots de soie et de dentelles de la comtesse d'Orlandes et de la vicomtesse de Verrières émergeait le baron d'Armeuil, enthousiasmé de son neveu, qui était à merveille en « consumé ». Isolé dans un coin, le beau Renaud, les yeux attachés à la porte, l'air nerveux, s'était procuré pour ce soir-là une pâleur éloquente, révélan les progrès de l'incendie.

— Est-il assez empoigné ! murmurait le baron. Qui aurait cru qu'un parent insoutenable !... Moi, je suis ravi, rajeuni, cinq pulsations de plus à la minute.

— Savez-vous, dit Mme de Verrières, qu'il nous a tout juste saluées à notre arrivée, cet ingrat ?

— Oui, oui, il est dans la note. Elle et moi, les autres, des atomes inconnus. C'est admirable !

— Il est certain que l'amour est le chef-d'œuvre du bon Dieu, fit la vicomtesse, qui en savait quelque chose.

— Mais que de caricaturistes ! soupira Mme d'Orlandes.

— Voilà, on les annonce, dit la marquise de la Frulaye.

Le duc de Rosenthal et sa fille entrèrent.

Le duc, les cheveux tout blancs, la taille voûtée, le visage amaigri, et empreint d'une tristesse qui rendait plus frappante sa grande mine hautaine. Mlle Mina, encore voilée d'une mélancolie, sous laquelle on sentait que sa radieuse jeunesse allait bientôt recommencer à sourire.

Enveloppée dans les floconnements vaporeux d'une robe de gaze blanche à peine décolletée, des muguets des bois tremblant à son corsage et couronnant sa tête blonde, sans un bijou, Mlle de Rosenthal, avec sa chaste et exquise beauté, marquée de la fière aristocratie de sa race, ressemblait à un lis royal. Lorsque, au bras de son père, elle traversa le salon pour venir saluer l'ambassadrice, il se dégagea d'elle je ne sais quelle douce splendeur. Des voix murmuraient : « Idéalement jolie ! l'incarnation de la suavité... du satin blanc vivant. »

— C'est un succès de perle fine, dit la brune marquise de la Frulaye, résumant l'impression générale.

— Eh bien ! l'oncle ? ajouta-t-elle.

— Je cherche mon mot. Un chérubin armoirié en clair rayon de lune, qui me donne envie de me mettre à genoux pour faire ma prière. Je n'aurais jamais supposé Renaud capable d'apprécier une strophe de poésie lyrique...

— Poésie [illegible] très savoureuse, à ce qu'il me semble, dit le comte d'Orlandes.

— Attendez, je commence à entrevoir sous ces flottements de [illegible] Tarnibieu ! les beaux bras ! le joli cou ! et quelle taille ! Ce serait vraiment dommage de ne leur faire que sa prière...

— C'est fort l'avis de Renaud. Regardez, une extase !

Le marquis s'approcha.

— Délicieuse ! n'est-ce pas mon oncle ?

— Ah ! tu nous reconnais... Oui, absolument délicieuse ! j'en suis presque effrayé, je crains de rudes compétitions.

Renaud se pencha vers le baron et murmura :

— Vous n'ignorez pas qu'elle sait que je l'aime, ou du moins elle sait qu'un jeune homme qu'elle rencontrera ici ce soir est follement épris d'elle. C'est Mme de Lauragais qui a préparé ainsi la voie. « Si elle vous devine, a ajouté l'ambassadrice, ce sera un signe, et il n'y aura plus qu'à se laisser porter. » Maintenant, allons nous faire présenter au duc.

Mina s'est assise à côté de la duchesse de Lauragais, oppressée d'une délicieuse émotion. Celui qui l'aime est là... celui dont depuis un mois elle occupe toutes les pensées. C'en est fait, elle entre dans la vie de femme, la première moitié de son existence descend dans le passé. Adieu l'aurore ! Et paix à ce souvenir qui dort dans son linceul rosé. C'était trop tôt, Mina n'avait pas compris.

Une petite fibre se brise silencieusement au fond de ce cœur novice, adieu l'aurore, voici le jour. De ses grands yeux bleus, dont son émoi fait battre les paupières soyeuses, Mina suit ces hommes qui l'ambassadrice présente à son père. Celui-ci est trop mûr, ce jeune est déjà chauve, cet autre est trop gros... Pas mal, ce grand mince, mais l'œil vague...

— Patience ! dit la duchesse, patience !

— Bien, celui là, s'il n'était pas [illegible]

— Pas mal encore, cet attaché d'ambassade, mais les vilains pieds !

— Le beau jeune homme avec ce petit vieux !

Le regard de Renaud s'égare à droite, et tombe [illegible] dans les yeux de Mina. Elle rougit [illegible]

— Je voudrais que ce fût lui...

— C'est lui ! petite sorcière...

— Vrai ! oh ! ce bonheur !

Derrière [illegible] de Verrières et [illegible] sourient : [illegible] crainte à présent, [illegible] des hommes d'une [illegible] égale à celle de [illegible]

Les premières mesures d'une valse se [illegible] de la Boissière, [illegible] de Rosenthal, tandis [illegible] Renaud formu-[illegible] va toute rose, et s'abandonne à son cavalier avec sa grâce virginale. Cette valse fut pour eux un triomphe. Il [illegible] des : Comme ils vont bien ensemble ! [illegible] qui entraînait Renaud et se disait : [illegible] d'Armeuil, resté en [illegible] duc. Celui-ci examinait [illegible] sait :

— Bien, [illegible] pas ! Voilà un nom bien porté et [illegible] honnête. D'ailleurs, il faut me [illegible] à la valse de [illegible] à Paris.

(A suivre)